



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
7 MARS 2017**

- PRÉSENTS** : M. P. MEYLAN, Président
M. R. PARTY, Secrétaire
Mmes M. CONRAD, C. DUBELLY HATINGUAIS, M. GAY et I. GIANNATTASIO
MM. R. BONO, F. CAL SUAREZ, A. CHARVET, F. MERLON, O. OBERSON,
et B. SCHOPFER
M. P. BOUVIER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. R. HUGON, Adjoint
- EXCUSÉE** : Mme V. MORON

M. le Président ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2017

Après une légère correction en page 3, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité soit par 11 oui.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Sortie du Conseil municipal

Afin de pouvoir fixer la date de la sortie du Conseil municipal, **M. le Président** souhaite connaître la disponibilité des Conseillers(ères) municipaux(ales) durant le mois de juin. Après un tour de table, la date retenue par 9 pour est le 10 juin 2017.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Parc et place de jeux

M. Bouvier mentionne les photos reçues des déjections canines autour de la salle communale et du parascolaire notamment. Un panneau sera installé « chien interdit même tenu en laisse » à chaque accès au parc de la salle communale.

Mme Gay demande quand est-ce que l'on pourra amender ce type d'incivilité car le seul moyen de rendre les propriétaires responsables est de toucher à leur portemonnaie.

M. Bouvier indique que c'est un problème récurrent et commun à toutes les communes qui nous entourent. Certaines suggèrent de solliciter une personne de la commune pour verbaliser. Sans avoir un service d'APM cela semble rester toutefois compliqué.

M. Beuchat se renseignera sur différentes solutions à savoir la possibilité de faire intervenir les garde-faune (garde-nature, garde champêtre) ou d'inclure ce point dans le règlement des déchets, mais là aussi cela semble difficile.

M. Bono se demande si la répression directe est une bonne méthode. Il pense plutôt au message du type « fais attention à ton voisin et prends soin de ce qui t'entoure ». Autant il soutient la nécessité d'une signalétique claire pour le centre du village autant il reste prudent quant aux alentours qui devraient plutôt faire l'objet d'une sensibilisation, telle que tous-ménages « message à nos amis les chiens » de juillet 2016 ou article dans le ChancyLien. Il lui semble qu'un travail de fond serait plus payant à terme que des panneaux et un « sniper ».

M. Hugon précise que les garde-faune interviennent surtout en bordure de village.

M. Schopfer pense que la signalétique est une première étape. Il faut au demeurant qu'elle soit claire et surtout très visible.

b) Fermeture prolongée des douanes

M. Bouvier mentionne la « énième » séance à laquelle **M. Beuchat** et lui-même ont participé récemment. Il annonce que malheureusement, il faut oublier la possibilité de prolonger la fermeture des petites douanes le matin. Force est de constater que les magistrats français ont plus de poids que les communes de la campagne genevoise.

M. Bouvier commente brièvement certaines des 7 mesures proposées. Entre autres, que le bus traverse le village pour se rendre à Valleiry jusqu'à un parking du type P+R. La position de l'Exécutif est très claire, il est impensable d'envisager de faire circuler un bus non seulement sur la route de Valleiry mais dans les bois ! Lors d'une discussion avec M. Caumel (DGT) cette après-midi, ce dernier a confirmé que ceci était totalement irréalisable.

M. Bouvier mentionne également la discussion relative à la possibilité de créer une ligne Valleiry - Viry - Soral.

M. Beuchat ironise en indiquant que le prolongement de la ligne K jusqu'à Valleiry coûterait environ CHF 1'000'000.-- par an ... soit CHF 30'000'000.-- sur 30 ans ... or le budget de la route de contournement s'élève à CHF 5'000'000.-- ... Il semblerait de fait que ce ne soit pas qu'une question de financement.

M. Bouvier va transmettre l'ensemble des mesures proposées à la commission de la circulation et de la sécurité routière.

M. Bouvier ajoute que ni les courriers communs, ni ceux individuels par commune n'ont obtenu de réponse. Il projette d'en parler lors du prochain voyage des maires et adjoints, car nos élus y sont souvent plus accessibles.

Il serait également envisageable que les trois communes concernées par le trafic pendulaire communiquent et amentent l'opinion publique par voie de presse.

En outre, et suite à ces différents rendez-vous, M. Mugnier, Maire de Valleiry, a été reçu par notre Exécutif. Il sollicite l'aide de notre Commune pour une opération « coup de poing » consistant à distribuer des flyers prônant le covoiturage matin et soir en arrêtant les voitures. Les médias seraient conviés, notamment Léman bleu, le Dauphiné ...

M. Bouvier en a fait part à M. Caumel qui valide ce type de manifestation. Afin de ne pas se retrouver tout seul **M. Bouvier** demande l'approbation et l'aide du Conseil municipal pour ce type d'opération.

M. Hugon précise que le covoiturage serait mis en œuvre depuis un parking de 300 places situé à Valleiry. Pour sa part, il trouverait dommage de ne pas tenter cette proposition.

Peu de Conseillers(ères) municipaux(ales) sont convaincus du succès de cette opération, mais tous soulignent que même si cela ne devait générer que 20 voitures de moins, c'est toujours ça de pris. Plusieurs pensent qu'une communication adéquate et de longue haleine devrait être mise en place de part et d'autre de la frontière. En conclusion, tous se prononcent en faveur de cette opération et se rendront disponibles pour y participer.

M. Party signale en revanche que lors d'un déplacement à Viry début décembre 2016, il a été surpris que l'entrée du parking « co-voiturage » soit bloquée par un énorme rocher.

M. Bouvier remercie les membres du Conseil municipal pour leur collaboration et leur soutien.

Lors de cet entretien, M. Mugnier a mentionné la « Via Rhôna » et souhaite mettre les services français et suisses en contact afin que ce dossier puisse se poursuivre et évoluer.

M. Cal Suarez indique que sur le papier, la Via Rhôna existe mais que dans la réalité elle n'est pas praticable dans son entier (traversée de champs, barrières, barbelés ...).

M. Bouvier conclut en mentionnant la réception de la charte d'engagement du territoire du Grand Genève 2016-2030 qui sera laissée à disposition des membres du Conseil municipal. Il signale toutefois que les mesures préconisées s'arrêtent à Bernex et qu'à nouveau, les petites communes ne sont pas prises en considération dans ce document.

c) Présentation du Plan Directeur Cantonal 2030 à Bernex (PdCant 2030)

M. Bouvier remercie ceux qui se sont rendus à cette présentation et résume brièvement la séance la précédant (uniquement entre Maires et Adjointes). Il mentionne notamment l'augmentation de gabarit de la route de Chancy jusqu'à Vailly. Il fait part de son étonnement quant au conséquent projet d'urbanisation (Pré-Marais) de Bernex (objectif à l'horizon 2030 de 23'000 habitants) ne faisant nullement mention de mobilité, des accès, des parkings.

M. Bouvier fait le triste constat que de Chancy à Bernex, cela sera une « zone gravières » avec trafic de camions et que la ville commencera à l'entrée de Bernex où il est prévu de construire des immeubles de 9 étages.

Les communes de la Champagne ont prévu de se rencontrer et de faire certaines remarques en commun en plus de celles qui seront émises par les commissions respectives. Toutes ont la même préoccupation relative à la mobilité et à ses impacts sur nos villages.

M. Beuchat souhaite que la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie se réunisse rapidement pour regarder le PdCant 2030 plus en détails. Il stipule toutefois que ce ne sont là que des mises à jour; il avait à l'origine fait diverses remarques lors de sa parution en 2015 qu'il transmettra par ailleurs volontiers.

Mme Giannattasio rebondit et a le sentiment que cette urbanisation nous sera imposée. Elle s'interroge par ailleurs sur la nécessité de « monter des opérations coup de poing » afin d'obliger les autorités responsables à réfléchir à la problématique de la mobilité. Elle s'inquiète également de connaître le besoin d'autant de logement compte tenu de la démographie suisse.

M. Beuchat lui répond qu'en théorie et selon la charte du Grand Genève, le Canton devrait construire plus de logements pour que ses habitants n'aillent pas habiter en France et la France devrait créer plus d'emplois pour que les Français y restent pour travailler...

M. Hugon précise que ces chiffres proviennent des statistiques cantonales.

d) Kiosque au centre du village

M. Bouvier décrit le fonctionnement du kiosque d'Aire-la-Ville. Tout comme cette commune, il ne souhaite pas confier sa gestion à une ou plusieurs associations et préférerait que ce soit un exploitant indépendant qui s'en charge. Aujourd'hui, celui d'Aire-la-Ville propose des crêpes, boissons et cafés, cela fonctionne tellement bien que le seul regret de la commune est de ne pas l'avoir fait plus grand (32 m²) !

Mme Giannattasio demande de quelle commission dépendra le kiosque. La commission des affaires sociales, sports et loisirs ayant déjà passablement de projets en cours, celui-ci est dévolu à la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie.

e) Réaménagement du centre du village

M. Beuchat rappelle que le projet de couvert autour de la salle communale a finalement été refusé car son coût était trop élevé. L'Exécutif a à nouveau rencontré Charpente Concept afin de redimensionner le projet afin qu'il soit moins onéreux. Il s'agirait de refaire l'annexe existante avec un toit plat, afin qu'elle soit fermée, isolée et chauffée en ajoutant un pan de couvert en prolongement de celle-ci vers l'allée des tilleuls. Ce nouveau projet est chiffré à CHF 670'000.--

correspondant à l'enveloppe de départ, mais ne comprend pas le remplacement des vitrages de la salle communale. Il indique en outre, que le différentiel de prix entre les deux versions (démolir et refaire ou améliorer l'existant) se monte à CHF 500'000.-- mais le nouveau projet n'évitera pas la location des tentes lors des Promotions et du 1^{er} Août et ne sera donc pas autofinancé.

M. Bono pense que cela reste à étudier, notamment le coût récurrent des tentes. A moyen terme, il faudrait investir et penser « multifonction et solidité ».

M. Beuchat précise encore que le délai est trop court pour démarrer les travaux en juin. Il vise un début de chantier après le 1^{er} Août mais avant la rentrée scolaire; ce qui laisse un peu de temps pour parfaire la décision.

e) Mise à jour du plan directeur communal

M. Beuchat communique avoir reçu d'Urbaplan que le nombre de séances d'ores et déjà planifiées sont estimées au nombre de 3 (fin août, fin septembre et fin octobre).

M. Beuchat souhaite que le Conseil municipal se prononce sur la délégation du dossier à la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie ou sur la création d'une commission ad hoc. Les Conseillers(ères) municipaux(ales) décident de confier cette mission à la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie.

En cas d'intérêt des non-membres de ladite commission, **M. Beuchat** évoque également la possibilité d'élargir la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie pour ces trois séances. Cependant et le cas échéant, seuls les membres de la commission initiale pourront voter.

f) TPG

M. Beuchat signale que suite à l'instauration du nouvel horaire, certaines corrections ont été effectuées en début d'année.

M. Beuchat confirme qu'ils vont créer une voie privilégiée entre Vailly et le giratoire d'Aire-la-Ville, à l'essai pendant un an.

g) Route de Bellegarde

M. Beuchat mentionne que le projet de trottoir et de piste cyclable sera (enfin) exécuté cette année.

h) Route de valleiry

M. Beuchat indique que finalement les aménagements sécuritaires devant les Carrés Verts semblent être en bonne voie de réalisation. Afin de sécuriser les piétons, une modification des deux îlots actuels interviendra et un trottoir franchissable sera créé pour permettre le passage des engins agricoles.

Il communique également que le projet de trottoir se poursuivant jusqu'au n° 52 nécessitera une emprise sur des terrains privés, les nouvelles normes exigeant une largeur de 1.50 m. pour les personnes à mobilité réduite. En définitive et après négociations, le Département et les propriétaires ont donné leur accord pour un trottoir de 1.30 m., projet qui devrait aboutir cette année encore, tout en sachant que le reprofilage en phono-absorbant sera à coordonner avec ces travaux.

h) Déchets

M. Beuchat souhaite que la Commune poursuive et accentue sa campagne d'information sur le tri. En effet, les nouveaux habitants n'ont pas forcément pris conscience que leurs dépôts intempestifs génèrent un surcroît de travail difficilement gérable pour notre voirie. En outre, la Commune profitera de la journée propreté pour distribuer les nouvelles poubelles vertes avec une information sur leur utilisation. Il désire également que le règlement des déchets soit finalisé.

i) Statuts ORPC

M. Hugon explique que certaines communes n'ont pas accepté les statuts de l'ORPC tels que proposés. Bernex y a donc apporté quelques amendements et ces derniers feront probablement l'objet d'une nouvelle approbation.

j) « Miam » - potager éducatif

M. Hugon annonce que la mise en œuvre du jardin potager éducatif entre le parascolaire et le presbytère a conduit à la découverte d'un ancien puits ! La Commune s'engage à le mettre en valeur dans les années futures. Dans l'intervalle il sera sécurisé et l'inauguration officielle du potager « Miam » pourra quand même avoir lieu le 26 mars prochain, lors du brunch.

k) Sport pour tous

M. Hugon rapporte la bonne fréquentation des 16-18 ans.

l) Local des jeunes (Loxx)

M. Hugon indique qu'il est actuellement occupé par les trois groupes, mais les anciens vont devoir partir. Il mentionne en outre la reprise d'une pièce dans le presbytère (ancienne salle de paroisse) qui pourrait faire office de local pour La Jeunesse de Chancy.

m) Tableau numérique à l'école

M. Hugon communique que le choix du modèle à installer est en cours suite au budget approuvé en novembre dernier.

4. PROJET DE DÉLIBÉRATION**a) Proposition relative à l'installation et l'exploitation d'un système de vidéosurveillance à la déchetterie sise route de Bellegarde 26**

M. le Président donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

M. Bono souhaite quelques éclaircissements sur le concept et le matériel utilisé.

M. Bouvier montre des plans explicites sur la portée des deux caméras qui seront installées. Les personnes pouvant regarder les vidéos seront les mêmes que celles qui peuvent amender. L'ordinateur est de type clé USB, et la bande ne sera visionnée qu'en cas de problème.

M. Beuchat et **M. Bouvier** précisent que le dossier a dû correspondre à un certain nombre de points légaux avant de pouvoir ne serait-ce qu'en faire la demande. Un règlement d'utilisation peut également être mis en place en complément de la loi.

Mme Gay s'interroge sur la considération des images comme preuve au niveau légal.

M. Beuchat lui répond par l'affirmative mais doit d'abord terminer règlement sur les déchets avant de pouvoir amender les contrevenants.

Mme Giannattasio aimerait qu'il soit précisé sur le panneau signalant les caméras (obligatoire) que la Commune regrette de devoir en arriver là par le manque de respect de certains. Son but premier n'étant pas de « fliquer » ses habitants ...

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS**a) Commission des affaires sociales, sports et loisirs**

Mme Giannattasio mentionne le projet Urban Training consistant en une séance de gymnastique extérieure en utilisant le mobilier urbain. Ce moment sportif est diligentié par un coach officiel.

b) Commission des finances

M. Bono confirme qu'une séance est d'ores et déjà planifiée le 6 avril 2017.

c) Commission ad hoc sécurité

M. Hugon informe ses membres que le début des réunions de cette commission n'interviendra probablement pas avant 2018, mais la Commune est prête en cas d'interaction nécessaire. En effet, il semblerait que ce dossier n'avance pas aussi rapidement que le souhaiterait M. Maudet.

d) Commission de la communication et des relations publiques

Mme Dubelly Hatinguais annonce que la relecture du ChancyLien est en cours.

Elle communique que « Synergies » demande à pouvoir répertorier ses articles rédigés pour le ChancyLien sur leur site.

M. Bono trouve très positif que ces personnes soient valorisées.

Le Conseil municipal accepte le partage des articles pour lesquels la Commune les a mandatés par 10 oui et une abstention.

M. Party s'enquiert de savoir si le parking de la Ruelle restera limité en 15h.

M. Beuchat lui répond que la demande de limitation en 4h va être déposée sous peu.

M. le Président lève la séance à 21h25.



Le Président du Conseil municipal
Pierre Meylan



Le Secrétaire du Conseil municipal
Raphaël Party



La Secrétaire
Joëlle Noverraz